

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES
GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE D'ADJARRA

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016 ET 2017.....	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	12
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	12
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM).....	12
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	12
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	13
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	13
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	23
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	24
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	24
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	24
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	25
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle	28
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	29
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des	31
IX.	ANNEXES	32

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° 066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune d'Adjara.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016 et 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la commune d'ADJARRA pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Années	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	8	150 272 562
	Marchés de la population mère	8	150 272 562
	%	100%	100%
2017	Marchés audités	8	234 948 552
	Marchés de la population mère	11	253 052 334
	%	73%	93%

Opinions sur exercice 2016 :

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune d'ADJARRA appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOR	2	0	2	0	0
2	AOO	5	2	2	0	1
3	DC	1	0	0	1	0
Total général		8	2	4	1	1
%		100%	25%	75%		

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Opinions sur exercice 2017 :

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune d'ADJARRA appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AAO	8	2	0	5	1
Total général		8	2	0	5	1
%		100,00%	25,00%	75,00%		
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités					
IRR	Procédure irrégulière					
NUL	Marché nul					
IMP	Impossibilité					

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la commune d'ADJARRA conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'Autorité Contractante. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Années	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	115 056 094	5	115 056 094	5	100,00%	100,00%
	AOR	25 216 475	2	25 216 475	2	100,00%	100,00%
	DC	9 999 993	1	9 999 993	1	100,00%	100,00%
	Total général	150 272 562	8	150 272 562	8	100,00%	100,00%
2017	AOO	249 460 918	11	234 948 552	8	94,18%	72,73%
	Total général	249 460 918	11	234 948 552	8	94,18%	72,73%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Années	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	16602000	2	16602000	2	100,00%	100,00%
	Travaux	133670562	6	133670562	6	100,00%	100,00%
	Total général	150 272 562	8	150 272 562	8	100,00%	100,00%
2017	Travaux	249 460 918	11	234 948 552	8	94,18%	72,73%
	Total général	249 460 918	11	234 948 552	8	94,18%	72,73%

Commentaire :

Gestion 2016

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire 100% en volume et en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

Gestion 2017

L'échantillonnage recommandé par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire 72,73% en volume et 92,74% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Les échantillons d'audit de conformité se présentent comme suit :

➤ **Gestion 2016**

N° d'ordre	Réf. du marché	Objet du Marché	Nature du marché	Mode de passation	Noms des titulaires	Montant FCFA TTC
1	MARCHÉ N°1B-51/MADJ/CCMP/S PRMP DU 31/10/2016	Fourniture de mobiliers et de matériels médico-techniques au profit des centres de santé de la Commune d'Adjarra.	FOURNITURE	AOO	EQUIMED SARL	12 719 500
2	LC N°1B-784/MADJ/SG/SA F DU 22/11/2016	Fourniture de mobiliers et de matériels médico-techniques au profit des centres de santé de la Commune d'Adjarra.	FOURNITURE	AOR	EQUIMED SARL	3 882 500
3	469 - CONTRAT N°1B-32/MADJ/CCPM/S PRMP DU 13/06/2016	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'adjarra par l'approche participative avec la méthode de haute intensité de main d'oeuvre (HIMO).	TRAVAUX	AOR	BATICO ET FILS	21 333 975
4	N°1B-009/MADJ/CCMP/SPRMP	Travaux de reprofilage des axes prioritaires de la commune d'Adjarra.	TRAVAUX	DC	ETS RAMDIL	9 999 993
5	N°1B-33/MADJ/CCMP/S PRMP DU 13/06/2016	Travaux d'aménagement de voies dans la commune d'adjarra	TRAVAUX	AOO	COGETRAP SARL	45 000 000
6	N°1B-26/MADJ/SG/ST DU 05/12/2016	Travaux de refecton des bureaux des Arrondissements de la Commune d'Adjarra.	TRAVAUX	AOO	CEMA BTP	6 355 307
7	MARCHE N°1B-31/MADJ/CCMP/S PRMP DU 06/06/2016	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin et équipement à l'EPP Anagbo	TRAVAUX	AOO	ENTREPRISE EMTB SARL	25 488 484
8	MARCHE N°1B-34/MADJ/CCMP/S PRMP DU 13/06/2016	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin et équipement à l'EPP Malanhoui	TRAVAUX	AOO	ETS RAMDIL	25 492 803
Total						150 272 562

Commentaire :

Tous les marchés de l'échantillon ont été communiqués.

➤ Gestion 2017

N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Nature de marché	Mode de passation	Titulaire	Montant (F CFA TTC)
1	N°10A-23/MADJ/SG/SAF/ST DU 24/10/2017	Travaux de construction de magasin de stockage et de bureau, de paillote polyvalente et de hangar de fumage pour le centre de regroupement et de vente des poissons d'élevage au profit du pôle d'entreprise Lot 1	Travaux	AOO	BATIMEX INTERNATIONAL	44 385 615
2	LC N°10A-22/MADJ/SG/SAF/ST DU 24/10/2017	Travaux de construction de la clôture de la guérite et ses toilettes du centre de regroupement et de vente de poissons d'élevage au profit du pôle d'entreprise agricole d'ADJARRA Lot 2	Travaux	AOO	MAF SARL	32 690 752
3	LC N°10A-24/MADJ/SG/SAF DU 26/10/2017	Travaux de construction de bassin de forage et d'alimentation en eau du centre de regroupement de vente de poisson d'élevage au profit du pôle d'entreprise agricole d'ADJARRA Lot 3	Fourniture	AOO	CHABOUD	23 543 731
4	491 - MARCHE N°10A-19/MADJ/CC MP/SPRMP	Travaux de construction des bureaux du service des transmissions radio dans la Commune d'Adjarra	Travaux	AOO	COGETRAP SARL	20 958 710
5	401 - MARCHE N°10A-18/MADJ/CC MP/SPRMP	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau, magasin et équipements à l'EPP Sota dans l'arrondissement d'Adjarra ii	Travaux	AOO	ENTREPRISE EMTB SARL	27 439 299
6	486 - MARCHE N°10A-21/MADJ/CC	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau, magasin et équipements à l'EPP Gbangnito dans l'arrondissement de	Travaux	AOO	ETS H2M AHIGBE	27 483 109
7	562 - MARCHE N°10A-35/MADJ/CC PM/SPRMP DU	Travaux de réhabilitation des écoles primaires publiques de Honvié C, Tanmè A, Médédjonou Sèmè A, Bokovi A et Hounhouèko A dans la commune d'Adjarra.	Travaux	AOO	ETS GCFA ET FRÈRES	34 993 643
8	561 - MARCHE N°10A-34/MADJ/CC PM/SPRMP DU 28/12/2017	Travaux d'achèvement des clôtures des centres de santé des arrondissements de Malanhoui et d'Aglogbè dans la commune d'Adjarra.	Travaux	AOO	TABLISSEMENT HOSMID BTP	23 453 693
TOTAL						234 948 552

Commentaire :

01 marché référencé CONTRAT DE SUBVENTION N°ACMA-2017/029 et portant le montant de 6.679.151 FCFA représente la quote-part de la Mairie d'Adjarra sur une subvention totale s'élevant à 100.620.098 FCFA (subdivisé en 03 marchés).

Ces 03 marchés sont classés par numéro d'ordre dans le tableau des échantillons ci-dessus.

Nous avons également relevé que les 03 marchés suivants n'ont pas été communiqués aux auditeurs.

N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Nature de marché	Mode de passation	Titulaire	Montant (FCFA TTC)
1	N°10A-108/MADJ/S G/SAF/ST DU 12/07/2017	Travaux des réfection des infrastructures scolaires et fourniture de matériels didactiques au profit des EPP de Houegbo A, Odo-Hongla A et B, Sota C, Vidjina, Gbehadj, Gbehamey, Aglogbe A et B.	Travaux	DC	ETS NOUDE SEDO	7 295 338
2	LC N°10A-366/MADJ/S G/SAF/ST DU 10/07/2017	Travaux de réfection des infrastructures scolaires et fourniture de matériels didactiques au profit de quelques écoles primaires publiques de Bokovi-Tokomé A, Kpadovié A et B, Agata A et B, Hounsa-Assiogbossa, Alladako A et Ahouandji-Hounvè de la commune d'Adjara.	Travaux	DC	0609 - ETS ADJIBOGO UN ET FILS	6 876 465
3	LC N°10A-360/MADJ/S G/SAF DU 06/07/2017	Fourniture de matériels didactiques et de matériaux de construction pour l'entretien et réparation des infrastructures et équipements des écoles maternelles de Médédjonou, Vidjina, Sedje, Adjara-Centre, Odo-Hongla, Tanmey, Ayihounzo, Bokovi-Tokomey et des écoles primaires publiques de Hahamey et de Honvie B et C	Fourniture	LC	LOTUS PLUS	3 931 979
TOTAL						18 103 782

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Comité d'approvisionnement	CCMP	
1	Existence	C1	AUCUN ACTE NOTIFIE					Les actes de désignation de la PRMP et de la CPMP ne sont pas communiqués, Indisponibilité du rapport annuel d'activité de la PRMP
2	Conformité	C2						
3	Organisation et fonctionnement	C3						
4		C4						
5		C5						
6		C6						
7	C7	Toute la documentation n'est pas disponible						
8	C8		KO	A renseigner au niveau de l'AC				
Les décisions d'attribution ne sont pas publiées								
Légende								
<u>C1</u>	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
<u>C2</u>	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
<u>C3</u>	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
<u>C4</u>	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
<u>C5</u>	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
<u>C6</u>	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
<u>C7</u>	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
<u>C8</u>	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	39,75%	64,58%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert, d'appel d'offres restreint et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Mairie d'ADJARRA. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

- 2016

Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé pour 2 marchés sur **(8 marchés audités)** s'évalue à 24 jours environ. Ce délai est dans la limite du délai de validité des offres qui est fixée à 90 jours par la réglementation nationale.

- 2017

Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé pour trois (03) marchés sur **(06 marchés audités)** s'évalue à 69 jours. Ce délai est dans la limite du délai de validité des offres qui est fixée à 90 jours par la réglementation nationale.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté à l'annexe 5.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Le seul marché de demande de cotation audité au titre de la gestion 2016 est un marché de travaux non recensé dans le repertoire des prix.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURES D'ENTENTE DIRECTE

Aucun marché de gré à gré n'a été passé par l'AC au titre des périodes étudiées.

APPEL D'OFFRES RESTREINT

➤ Gestion 2016

Dans l'échantillon d'audit, deux marchés ont été passés par Appel d'Offres Restreint.

AOR LCRN°-1B-737bis/MADJ/SG/ST du 02/11/16

- 1- Marché relatif à la fourniture de mobiliers et matériels médico- techniques au profit des centres de santé de la commune d'ADJARRA, attribué à ETS EQUIMED SARL, pour un montant HT de 3.882.500, source de financement : Budget FADEC

Pièces manquantes :

- Offres des soumissionnaires ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve de signature du contrat par l'attributaire et l'autorité contractante ;
- Preuve d'approbation du marché ;
- Preuves d'enregistrement et notification du contrat.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP ;
- Défaut d'autorisation préalable de la CCMP sur le recours à la procédure d'appel d'offres restreint (article 35 du CMP) ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus est irrégulière.

AOR LCRN°-1B-32/MADJ/CCPM/SPRMP du 13/06/16

- 2- Marché relatif aux travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'ADJARRA par l'approche participative avec la méthode de haute intensité de main d'œuvre (HIMO), exercice 2016 attribué à BATICO & FILS, pour un montant HT de 18.079.640, source de financement : Budget FADEC.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'autorisation préalable de la CCMP sur le recours à la procédure d'appel d'offres restreint (article 35 du CMP) ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus est irrégulière.

➤ **Gestion 2017**

Dans l'échantillon d'audit 2017, aucun marché n'a été passé par appel d'offres restreint

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT

➤ Gestion 2016

Dans l'échantillon d'audit, 04 marchés ont été passés par la procédure d'appel d'offres ouvert.

AOO n° 1B-05/MADJ/PRMP-SP

1. Marché n°-1B-33/MADJ/CCPM/SPRMP du 13/02/16 relatif aux travaux d'aménagement des voies dans la commune d'ADJARRA, attribué à COGETRAP SARL, pour un montant HT de 45.000.000, source de financement : Budget propres (FADEC)

Les pièces manquantes :

- Preuve de validation du DAO par l'organe compétent

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Marché approuvé

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO n° 1B-03/MADJ/PRMP-SP

2. Marché n° 1B-31/MADJ/CCPM/SPRMP de Juin 16 relatif aux Travaux de construction d'un module de trois classes plus bureau, magasin et équipement à l'EPP Malonhou, attribué à Entreprise EMTB SARL pour un montant HT de 25.488.484, source de financement : Budget propres (FADEC)

Les pièces manquantes :

- Rapport d'analyse et d'évaluation des offres par la CCMP.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Marché approuvé ;
- Publication du Dossier d'Appel d'offres ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve de l'insuffisance susmentionnée.

AOO n° 1B-04/MADJ/PRMP-SP du 14/04/2016

3. Marché n° 1B-34/MADJ/CCPM/SPRMP du 13/06/2016 relatif aux Travaux de construction d'un module de trois classes plus bureau, magasin et équipement à l'EPP Malanhoui, attribué à ETS RAMDIL, pour un montant HT de 25.492.803, source de financement : Budget propres (FADEC)

Les pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'existence du registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation des offres par la CCMP.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Marché approuvé
- Publication du Dossier d'Appel d'Offres ;
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut des signatures de l'attributaire et de l'AC sur le contrat
- Défaut d'information aux soumissionnaires non retenus ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Les pièces manquantes constatées ci-dessus constituent une défaillance du système d'archivage de l'AC.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO n° 1B-o8/MADJ/PRMP-SP du 12/09/2016

4. Marché n° 1B-51/MADJ/CCPM/SPRMP du 31/10/2016 relatif à la Fourniture de mobiliers et de matériels médicotechnique pour les centres de santé de la commune d'ADJARRA, attribué à EQUIMED SARL, pour un montant HT de 12.719.500, source de financement : Budget propres (FADEC)

Les pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve de publication du DAC ;
- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Marché approuvé ;
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus mentionnée.

AVENANT

L'analyse de cet avenant a été faite conformément aux dispositions de l'article 124 du CMP

Marché n° 1B/-26/MADJ/SG/ST du 05/12/2016 du 11/08/2016 relatif à l'Avenant aux travaux de réfection des bureaux des arrondissements de la commune d'ADJARRA, attribué à l'entreprise CEMA BTP pour un montant 65 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve d'autorisation préalable de la DNCMP compétente.

Les points forts (forces) relevés :

- Le montant de l'avenant doit être dans la limite de 20% du montant du contrat de base :
Montant initial du contrat : 31 790 490 FCFA ; Avenant 6 355 307 FCFA soit 20 % du montant du contrat : cette disposition est respectée.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription de l'avenant dans le PPM 2016 ;
- Défaut d'information sur l'objet de l'avenant ;
- Défaut d'information sur l'attributaire de l'avenant (il doit être le même que l'attributaire du contrat de base) ;

- Défaut d'information sur la monnaie de règlement de l'avenant (elle doit être la même que celle dans laquelle le contrat de base a été signé) ;
- Défaut d'information sur la période de signature du contrat de l'avenant (il doit être signé dans le délai d'exécution des travaux) ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à la signature de l'avenant ci-dessus est nulle pour défaut de son inscription dans le PPM.

➤ **Gestion 2017**

Dans l'échantillon d'audit, 08 marchés ont été passés par la procédure d'appel d'offres ouvert.

NB : le marché portant la référence CONTRAT DE SUBVENTION N°ACMA-2017/029 du 23/10 est éclaté en 03 sous marchés qui sont classés dans l'ordre dans la présente rubrique.

AOO n° 10A-05/MADJ/CCMP/SPRMP du 14/08/17

- 1- Marché n° 10A-23/MADJ/CCMP/SPRMP du 24/10/17 relatif aux Travaux de construction de magasin de stockage et de bureau, de paillote polyvalente et de hangar de fumage pour le centre de regroupement et de vente poissons d'élevage au profit du pôle d'entreprise agricole LOT1 (PEA Poissons d'ADJARRA attribué à BATIMEX INTERNATIONAL, pour un montant HT de 44.385.615 FCFA, source de financement : Budget Autonome

AOO n° 10A-05/MADJ/CCMP/SPRMP du 14/08/17

- 2- Marché n° 10A-22/MADJ/CCMI/SPRMP du 24/10/17 relatif aux Travaux de construction de la clôture, de la guérite et ses toilettes du centre de regroupement et de vente de poissons d'élevage au profit du pôle d'entreprise agricole LOT2 (PEA Poissons d'ADJARRA attribué à MAF SARL, pour un montant HT de 30.779.201FCFA, source de financement : Budget Autonome

AOO n° 10A-05/MADJ/CCMP/SPRMP du 14/08/17

- 3- Marché n° 10A-24/MADJ/CCMI/SPRMP du 26/10/17 relatif aux Travaux de construction de la clôture, de la guérite et ses toilettes du centre de regroupement et de vente de poissons d'élevage au profit du pôle d'entreprise agricole LOT3 (PEA Poissons d'ADJARRA attribué à CHABOUD SARL, pour un montant HT de 19.852.315 FCFA, source de financement : Budget Autonome

Les pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- Marché approuvé ;
- Respect du délai de publication ;
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;

- Information aux soumissionnaires non retenus

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'inscription dans le PPM 2016 ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;
- Les pièces manquantes constatées ci-dessus constituent une défaillance du système d'archivage de l'AC.

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution des trois marchés ci-dessus sont nulles en raison de leur défaut d'inscription dans le plan de passation des marchés de 2016.

AOO n° 10A/MADJ/PRMP-SP

- 4- Marché n° 10A-18/MADJ/CCMI/SPRMP du 05/09/17 relatif aux Travaux de construction d'un module de trois classes plus bureaux, magasin et équipement à l'EPP SOTA dans l'arrondissement d'ADJARRA II attribué à EMTB SARL, pour un montant TTC de 27.439.299 FCFA, source de financement : Budget Autonome

Les pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères du dossier d'appel à concurrence ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2016 ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est nulle pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

AOO n° 10A/MADJ/PRMP-SP

- 5- Marché relatif aux Travaux de construction d'un module de trois classes plus bureaux, magasin et équipement à l'EPP GBANGNITO dans l'arrondissement de MEDEDJONOU attribué à H2M & FRERES, pour un montant TTC de 27.483.109 FCFA, source de financement : Budget Autonome

Les pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuves d'enregistrement du marché et de sa notification du marché.
- DAO
- Contrat

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Marché approuvé ;
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

AOO n° 10A-06/MADJ/CCMP/SPRMP du 23/10/17

- 6- Marché n° 10A-35/MADJ/CCMP/SPRMP du 28/12/17 relatif aux Travaux de réhabilitation des écoles primaires publiques de HONVIE/C ; TANME/A ; MEDEDJONOU SEME/A ; BOKOVA/A ; HOUNHOUEKO/B dans la commune d'ADJARRA attribué à ENTREPRISE GCFA & FRERES, pour un montant TTC de 34.993.643 FCFA, source de financement : Budget Autonome

Les pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Marché approuvé ;
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés est régulière sous réserve de la non-conformité ci-dessus relevée et la pièce manquante.

AOO n° 10A-07/MADJ/CCMP/SPRMP du 23/10/17

- 7- Marché relatif aux Travaux d'achèvement des clôtures du centre de santé des arrondissements de MALANHOUI et D'AGLOGBE dans la commune d'ADJARRA attribué à HOSMID BTP, pour un montant TTC de 23.453.693 FCFA, source de financement : Budget Autonome

Les pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPM 2017 ;

- Marché approuvé ;
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés est régulière sous réserve de la non-conformité ci-dessus relevée et la pièce manquante.

AOO n° 10A-03/MADJ/CCMP/SPRMP

- 8- Marché n° 10A-19/MADJ/CCMI/SPRMP du 11/09/17 relatif aux Travaux de construction des bureaux de transmission radio dans la commune d'ADJARRA ; attribué à COGETRAP SARL, pour un montant TTC de 20.958.710 FCFA, source de financement : Budget Autonome

Les pièces manquantes :

- Preuves de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive

Les points forts (forces) relevés :

- Marché approuvé ;
- Respect du délai de publication ;
- L'ANO de l'organe compétent sur l'attribution provisoire ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Incohérence entre les dates de signature du contrat et d'approbation : la signature du contrat est antérieure à l'approbation du contrat
- Incohérence entre les dates de notification de l'attribution provisoire et l'information aux soumissionnaires non retenus.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est nulle pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION

Dans l'échantillon d'audit 2017, aucun marché n'a été passé par la procédure de demande de cotation.

➤ Gestion 2016

Dans l'échantillon d'audit, 01 marché a été passé par la procédure de demande de cotation.

DC n° 1B-11/MADJ/PRMP-SP du 19/11/2015

1. Marché n°1B-009/MADJ/CCPM/SPRMP du 05/02/2016 relatif aux Travaux de reprofilage des axes prioritaires de la commune d'ADJARRA, attribué à Entreprise RAMDIL, pour un montant HT de 9.999.993, source de financement : Budget FADE.

Les pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'existence du registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Lettre d'invitation du DC ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre ;
- Preuve de l'acte d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés :

- ANO de l'organe compétent sur l'attribution provisoire ;

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Marché non inscrit dans le PPM 2016

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est nulle pour défaut d'inscription du marché dans le PPM et défaut de preuve de son approbation.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires étudiées, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier, le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution financière des marchés.

A ce jour, malgré nos multiples relances et les engagements pris par l'AC lors de la séance de restitution, aucune pièce de règlement ne nous a été communiquée.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
------------------------------------	----------------------------------	--------------------------

Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle

Par courrier, le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux	KO	0,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	KO	0,00	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux	KO	0,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,00		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,00.

En l'absence des documents, le consultant ne peut évaluer la mise en place des organes au sein de l'AC.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

- Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	8	8	8	100%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	8	8	8	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0		0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				14,29%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				39,75%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				35,94%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 35,94%.

Nous pouvons dire qu'il y a une conformité moyenne et que la commune d'ADJARRA n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

- **Gestion 2017**

1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	8	8	8	100%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	8	8	8	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_REVUE DE CONFORMITE (A)				14,29%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				64,58%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				22,12%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 22,12%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance moyenne et que la commune d'ADJARRA ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des

L'indisponibilité des pièces de règlement est une limite pour l'appréciation de la performance liée l'exécution financière.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableaux d'exhaustivité

Gestion 2016

Tableau d'exhaustivité Appel d'offres ouvert

		Planification	aoo			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Total	TOTAL REQUIS	%	% GLOBAL
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2			3			4						5				Total	TOTAL REQUIS	%	
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Fourniture de mobiliers et de matériels médico-techniques au profit des centres de santé de la Commune d'Adjarra.	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1	N/a	1	1	0	1	0	0	10	16	63%	16,02%
5	Travaux d'aménagement de voies dans la commune d'adjarra	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	N/a	1	0	0	1	1	0	10	16	63%	
6	Travaux de refection des bureaux des Arrondissements de la Commune d'Adjarra.																	1	1	16	6%	
7	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin et équipement à l'EPP Anagbo	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	N/a	1	0	0	1	1	0	10	16	63%	
8	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin et équipement à l'EPP Malanhoui	1	1	1	0	0	0	1	1	1	0	N/a	1	1	0	1	1	0	10	16	63%	

Tableau d'exhaustivité Appel d'offres restreint

	Planification	Autorisation	Dossier de consultation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Nombre de cellules contenant une valeur	TOTAL	%	% GLOBAL
Marchés (N° & Intitulé)	1	2	3		4				5							6						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
Fourniture de mobiliers et de matériels médico-techniques au profit des centres de santé de la Commune d'Adjarra.	1	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	11	12	91,67%	47%
Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'adjarra par l'approche participative avec la méthode de haute intensite de main d'oeuvre (HIMO).	1	0	1	1	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6	12	50,00%	

Tableau d'exhaustivité pour demande de cotation

		Planification	aoo			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation				Total	TOTAL REQUIS	%	% GLOBAL
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2			3			4							5							
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p					
1	Travaux de reprofilage des axes prioritaires de la commune d'Adjarra.	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	0	0	9	16	56%	56,25%	

Gestion 2017**Tableau d'exhaustivité de demande d'appel d'offres ouvert.**

		FICAT ION	AOO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	TOTAL	%	% GLOBA L
N°	Marchés (N° & Intitulé)		2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de construction des bureaux du service des transmissions radio dans la Commune d'Adjarra	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	12	16	75%	64,58%
2	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau, magasin et équipements à l'EPP Sota dans l'arrondissement d'Adjarra ii dans la Commune d'Adjarra	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	12	16	75%	
3	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau, magasin et équipements à l'EPP Gbangnito dans l'arrondissement de Médédjonou	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	N/A	1	0	0	0	0	0	4	16	25%	
4	Travaux de réhabilitation des écoles primaires publiques de Honvié C, Tanmè A, Médédjonou Sèmè A, Bokovi A et Hounhouèko A dans la commune d'Adjarra.	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	12	16	75%	
5	Travaux d'achèvement des clôtures des centres de santé des arrondissements de Malanhoui et d'Aglogbè dans la commune d'Adjarra	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	12	16	75%	
6	Contrepartie financière de la Mairie d'Adjarra pour la construction d'un centre de regroupement et de vente de poisson d'élevage à Adjarra dans le cadre de la mise en œuvre du projet ACMA.	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	10	16	63%	

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC

3. DC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe : 2 Détermination moyen du délai de passation

- Gestion 2016

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt	Du dépôt des plis à l'attribution	De l'attribution provisoire à la signature du	De la signature du contrat à	Total
	Intitulés du marché					
1	Fourniture de mobiliers et de matériels médico-techniques au profit des centres de santé de la Commune d'Adjarra.	0	21	0	0	21
2	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'adjarra par l'approche participative avec la méthode de haute intensité de main d'oeuvre (HIMO).	6	22	4	147	179
						200
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						47
Volume de marchés concernés (pertinents)						2
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						24

Gestion 2017**Détermination du délai moyen de passation**

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Contrepartie financière de la Mairie d'Adjarra pour la construction d'un centre de regroupement et de vente de poisson d'élevage à Adjarra dans le cadre de la mise en œuvre du projet ACMA.	28	2	27	45	102
2	Travaux de construction des bureaux du service des transmissions radio dans la Commune d'Adjarra	30	4	135	26	195
3	Travaux de réhabilitation des écoles primaires publiques de Honvié C, Tanmè A, Médédjonou Sèmè A, Bokovi A et Hounhouèko A dans la commune d'Adjarra.	20	1	37	32	90
						387
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						206
Volume de marchés concernés (pertinents)						3
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						69

ANNEXE 3 : Point des pièces manquantes

- Gestion 2016

N° d'ordre	Objet du marché	Titulaire	Mode de passation	Type de marché	Montant (F CFA HT)	Pièces manquantes
1	Fourniture de mobiliers et de matériels médico-techniques au profit des centres de santé de la Commune d'Adjarra.	EQUIMED SARL	AOO	FOURNITURE	12 719 500	Preuve de: - Contrat; - Notification du marché approuvé; - Publication de l'avis d'attribution définitive
2	Fourniture de mobiliers et de matériels médico-techniques au profit des centres de santé de la Commune d'Adjarra.	EQUIMED SARL	AOR	FOURNITURE	3 882 500	Preuve de: - Transmission de l'attribution provisoire pour ANO de l'organe compétent; - Notification de l'attribution provisoire; Contrat; - Notification du marché approuvé; - Publication de l'avis d'attribution définitive
3	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'adjarra par l'approche participative avec la méthode de haute	BATICO ET FILS	AOR	TRAVAUX	21 333 975	Néant
4	Travaux de reprofilage des axes prioritaires de la commune d'Adjarra.	ETS RAMDIL	DC	TRAVAUX	9 999 993	Preuve de: - Lettre d'invitation à soumissionner; - Approbation du marché - Notification du marché approuvé;
5	Travaux d'aménagement de voies dans la commune d'adjarra	COGETRAP SARL	AOO	TRAVAUX	45 000 000	Néant
6	Travaux de refection des bureaux des Arrondissements de la Commune d'Adjarra.	CEMA BTP	AOO	TRAVAUX	6 355 307	Seul le contrat enregistré disponible
7	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin et équipement à l'EPP Anagbo	ENTREPRISE EMTB SARL	AOO	TRAVAUX	25 488 484	Preuve de : contrat
8	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin et équipement à l'EPP Malanhoui	ETS RAMDIL	AOO	TRAVAUX	25 492 803	Preuve de: - Information des soumissionnaires non retenus
TOTAL					150 272 562	

- Gestion 2017

N° d'ordre	Objet du marché	Titulaire	Mode de passati	Type de march	Montant (F CFA HT)	Pièces manquantes
1	Contrepartie financière de la Mairie d'Adjarra pour la construction d'un centre de regroupement et de vente de poisson d'élevage à Adjarra dans le cadre de la mise en œuvre du projet ACMA. (3 LOT DE MARCHES)	PROGR MME ACMA ADJARRA	AOO	Travaux	97 028 682	Preuve de: - Notification du marché approuvé; - Publication de l'attribution provisoire te définitive
2	Travaux de construction des bureaux du service des transmissions radio dans la Commune d'Adjarra	COGETRA P SARL	AOO	Travaux	20 958 710	Preuve de: - Notification du marché approuvé; - Validation définitive du DAC par l'organe compétent- Publication de l'attribution provisoire te définitive
3	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau, magasin et équipements à l'EPP Sota dans l'arrondissement d'Adjarra ii dans la Commune d'Adjarra.	ENTREPRI SE EMTB SARL	AOO	Travaux	27 439 299	Preuve de: - Publication de l'avis d'attribution définitive
4	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau, magasin et équipements à l'EPP Gbangnito dans l'arrondissement de Médédjonou.	ETS H2M AHIGBE	AOO	Travaux	27 483 109	Preuve de: - Publication de l'avis d'attribution définitive
5	Travaux de réhabilitation des écoles primaires publiques de Honvié C, Tanmè A, Médédjonou Sèmè A, Bokovi A et Hounhouèko A dans la commune d'Adjarra.	ETS GCFA ET FRÈRES	AOO	Travaux	34 993 643	Preuve de: - Contrat indisponible;
6	Travaux d'achèvement des clôtures des centres de santé des arrondissements de Malanhoui et d'Aglogbè dans la commune d'Adjarra.	TABLISSE MENT HOSMID BTP	AOO	Travaux	23 453 693	Preuve : - Signature du marché; - Publication de l'avis d'attribution provisoire et définitive
TOTAL					231 357 136	

ANNEXE 4 : PV DE RESTITUTION



PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nom de l'Autorité Contractante : Mairie d'Adjarra.

Date de tenue de la séance de restitution : 09 Janvier

Heure de démarrage : 12h 05 mn

Heure de fin : 13h 00 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

Aucune pièce n'a été collectée.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire au plus tard le Vendredi 17 Janvier 2020 :

- Les PPMP et les PPMP révisés des exercices budgétaires 2016 et 2017,
- Les pièces manquantes des marchés exécutés en 2016 et 2017,
- Les arrêtés de mise en place des différents organes de passation et de contrôle et leur fonctionnement,
- Les mandats de paiement 2016 et 2017.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de la Mairie d'Adjarra.

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante ;
- ✓ Existence d'une salle d'archivage.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Preuve d'existence des différents arrêtés et fonctionnement des différents organes de passation.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné l'échantillon suivant l'approche des risques qui se présente de la manière suivante :

BEC SARL

Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
AOR	2	25 216 475	2	25 216 475	100%	100%
AOO	5	115 056 094	5	115 056 094	100%	100%
DC	1	9 999 993	1	9 999 993	100%	100%
Total général	8	150 272 562	8	150 272 562	100%	100%
AOO	11	249 460 918	8	249 460 918	73%	100%
Total général	11	249 460 918	8	249 460 918	73%	100%

Conclusions de l'audit :➤ **Gestion 2016**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie d'ADJARRA appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOR	2				2
2	AOO	5		3	1	1
3	DC	1			1	
Total général		8	0	3	2	3
%		100%	0%	100%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures irrégulières, nulles et impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune d'ADJARRA appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AAO	8	2	0	5	1
Total général		8	2	0	5	1
%		100,00%	25,00%	75,00%		

RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité

✓ **Défavorable**

BEC SARL

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées de nulles et impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Ces opinions pourront être modifiées en fonction de la documentation qui sera communiquée aux auditeurs au cours de cette séance de restitution et/ou dans le délai retenu de commun accord avec l'Autorité Contractante.

3.3. Sur les plaintes

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2016, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

3.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses et preuves de paiement

Mandats de paiement en cours de collecte.

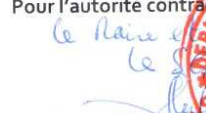
La séance a été levée à 13h 00 mn.

Fait à Adjara, le 09 Janvier 2020

Pour Bec Sarl


Mme Kaboré
Hortense.

Pour l'autorité contractante


Le Secrétaire
Général

Sagbo Gilbert FLOREN

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarli.com

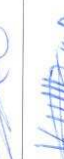
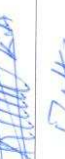
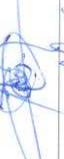
**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

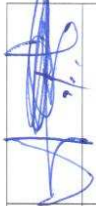
Autorité Contractante : ADJARRA

Cotonou, le 09 / 01 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	M ^{me} KASSO HONORÉE	Auditeur BEC	95348047	
2	AGBO-PANZO SYLVAIN	Auditeur BEC Sarl	97697539 bec_scp@yahoo.fr	
3	KAKPA Ignare	Auditeur BEC Sarl	65 103 971	
4	HOUNVON Olivier	C/CCMP	97 07 05 65	
5	PADONOU V. Cassimé	REHA Maire ADJARRA	96 89 93 84 cassimépadonou@yahoo.fr	
6	HOUGNI S. Gilbert	SG Maire ADJARRA	97 29 08 01 sgbogilberthougni@gmail.com	
7	AGNIDE Faraj	Rpt C/ST	97 74 06 52	

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

8	AVOUE G. Auguste	9/SE Mairie Adjara	97 785 820 anvra@yahoofr	
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				